



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 19 janvier 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 0.10, 1.1.1, 3.1, 3.2, 6.1, 6.2, 7.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h50.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.4) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD (jusqu'au 3.2), M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 6.1), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 0.4 et à partir du 6.1), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 0.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 0.4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.4) Chevroz : Yves BILLECARD Cussey-sur l'Ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 6.1) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 6.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.3) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironne : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.2) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.3), Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET

**Secrétaire de séance :** M. Christophe LIME

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD (à partir du 6.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, YM. DAHOUI, C. DEVESA, B. FALCINELLA, L. FAGAUT, A. GHEZALI, S. JOLY, R. REBRAB, D. SCHAUSS (à partir du 0.2), R. STHAL (à partir du 0.5), P. CORNE, R. STEPOURJINE

**Mandataires :** P. MOUGIN (à partir du 6.1), JS. LEUBA (à partir du 6.2), P. DUCHEZEAU, P. CURIE, M. OMOURI, D. POISSENOT, A. POULIN, M. ZEHAF, J. GROSPELLIN, Y. POUJET, C. LIME, D. DARD, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. CAULET (à partir du 0.5), J. LOUISON, G. BAULIEU

Délibération n°2017/003528

Rapport n°6.2 - Elaboration d'un projet de territoire

## Elaboration d'un projet de territoire

**Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président**

**Commission : Aménagement du territoire et coopérations**

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

### Résumé :

En 2015, la loi NOTRe et la loi relative à la délimitation des Régions ont eu pour effet de modifier la carte territoriale sur la région Bourgogne Franche-Comté et d'élargir le périmètre de l'Agglomération. Dans ce contexte, l'adhésion au projet communautaire est plus que jamais un enjeu fort pour le Grand Besançon dont le développement se joue désormais à une autre échelle de la nouvelle région. Ainsi, un cap doit être réajusté à travers l'élaboration en 2017 d'un nouveau projet de territoire qui doit contribuer à fixer des priorités partagées avec nos 70 communes.

### I. Le besoin de fixer un cap dans un contexte modifié par les lois relatives aux réformes territoriales

Dans un contexte de mutation institutionnelle et politique des collectivités territoriales, les territoires doivent être réactifs, anticiper et se réinventer pour rester maître de leur développement.

Au niveau local, Besançon a perdu le statut de capitale régionale et certaines fonctions associées. C'est un risque pour l'agglomération mais c'est aussi une opportunité : celle de réagir en nous mobilisant plus encore pour construire notre avenir en commun et affirmer nos atouts.

En même temps, le Grand Besançon élargit son périmètre à 15 nouvelles communes pour passer à 70, ce qui n'est pas sans impact sur l'Agglomération.

Ces changements arrivent dans un contexte financier de plus en plus difficile, du fait notamment de la baisse annoncée de la Dotation Globale de Fonctionnement, laquelle doit inviter le Grand Besançon à prioriser ses projets.

En raison de ces trois faits majeurs, il est nécessaire de revisiter et prioriser le projet de territoire de l'Agglomération adopté en janvier 2013, *Grand Besançon 2030, l'Agglomération Capitale*, qui fixait des orientations pour le territoire que chaque document sectoriel, schémas et stratégies, pouvait décliner dans son champ de compétence. Aujourd'hui, un Projet de territoire revisité doit permettre de tracer une nouvelle trajectoire adaptée aux changements qui s'imposent. Deux défis majeurs devront alors être relevés :

- partager un projet commun et susciter l'adhésion communautaire des 70 communes,
- affirmer nos priorités pour le développement équilibré de notre territoire dans son nouvel environnement.

### II. Du schéma d'aménagement au projet de territoire

En 2015-2016, un groupe d'élus a réfléchi à la construction d'un schéma d'aménagement. Ainsi, les documents sectoriels du Grand Besançon ont été analysés afin de dégager avec un regard critique, les grandes lignes de force du territoire.

Ces analyses ont été partagées avec une dizaine d'élus chargés par le Bureau de proposer des arbitrages ou des orientations nouvelles. Les changements contextuels ont aussi conduit ce groupe à s'interroger sur le positionnement et la stratégie de développement du Grand Besançon. Ce travail restitué en Bureau en fin d'année a confirmé la nécessité de revisiter nos documents de référence, mais aussi de privilégier l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique ramassé et opérationnel, qui permettra de dresser de grandes priorités pour le développement et l'aménagement du territoire dans les années à venir. Ce cap explicite doit être le moteur d'un nouveau projet et éviter toute dispersion. Ainsi, au terme de la démarche, une ambition pour l'agglomération a été proposée avec 4 axes stratégiques.

L'ambition proposée en première analyse s'appuie sur les atouts du territoire. Elle est ainsi formulée : « au cœur de l'axe Saône-Rhin et tournée vers l'Arc Jurassien franco-suisse, l'agglomération portera un projet de développement fondé sur ses singularités et ses atouts pour un Grand Besançon résolument dynamique et attractif, au cœur de réseaux multiples dont il sera un acteur incontournable. » Quatre axes sont proposés. A ce stade, il ne s'agit que de pistes de réflexions qu'il convient de discuter, amender, corriger, compléter, enrichir :

- soutenir et développer l'emploi :
  - poursuivre les investissements de l'agglomération sur ses atouts économiques (microtechniques, sciences de l'ingénieur) et sur les dynamiques plus récentes (numérique, entrepreneuriat...),
  - explorer un concept d'agglomération « nature » afin de tirer profit de nos singularités (sport de plein air, culture...),
  - développer nos savoir-faire autour de l'agro-alimentaire,
- attirer et retenir la population :
  - travaillant dans le grand Besançon mais faisant le choix de s'installer ailleurs,
  - venue d'ailleurs, attirée par un cadre de vie exceptionnel,
  - étudiante,
- assurer le développement du territoire grâce aux partenariats :
  - avec l'Arc jurassien,
  - avec l'axe Nord-Franche-Comté-Allemagne,
  - avec les territoires limitrophes,
- développer un marketing territorial offensif, visant à :
  - rénover l'image de l'agglomération,
  - développer une communication ciblée, exercer un véritable lobbying pour cibler les classements nationaux.

Cette formulation constitue la première pierre de la réflexion qui doit conduire à la production du projet de territoire en traçant les grandes lignes directrices qu'il est proposé d'ouvrir pour les mois à venir.

### **III. Un calendrier et une méthode de travail menant à l'adoption en mars 2018**

#### A/ Calendrier

Le projet de territoire doit être élaboré dans un temps contraint compte-tenu des échéances qui se profilent à l'horizon 2018. En effet, selon l'issue des réflexions portant sur l'adoption du PLUi et l'éventuel passage statutaire en communauté urbaine, l'échéance de mars 2018 pourra constituer un jalon fort dans l'évolution du Grand Besançon.

Prenant son point de départ en janvier 2017, la démarche se déroulera donc sur une période de 15 mois :

- janvier à mars 2017 :
  - partage des priorités stratégiques en privilégiant au démarrage une approche par secteur
  - restitution des travaux et contribution,
  - synthèse des contributions,
- avril à novembre 2017 :
  - approfondissement du contenu du projet,
  - déclinaison des objectifs stratégiques,
  - enrichissement à travers des ateliers,
  - concertation de la société civile et des partenaires
- décembre 2017 à mars 2018 :
  - arbitrages sur les priorités,
  - rédaction du projet,
  - vote du projet en Conseil Communautaire en Mars 2018.

## B/ Pilotage

Sous la présidence de Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, un comité de pilotage sera constitué à partir du groupe d'élus élargi ayant suivi la démarche menée en 2015-2016 (cf. II.) :

- Catherine BARTHELET, Conseillère Communautaire déléguée,
- Alain BLESSEMAILLE, 3<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Nicolas BODIN, Conseiller Communautaire,
- Pascal CURIE, 6<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Martine DONEY, 13<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Yves GUYEN, Conseiller Communautaire,
- Michel LOYAT, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Françoise PRESSE, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Karima ROCHDI, 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Dominique SCHAUSS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Robert STEPOURJINE, 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

La participation à ce comité sera ouverte à des élus représentants des nouveaux secteurs de Saint-Vit et Devecey.

La Direction Stratégie et Territoire pilotera l'élaboration du Projet de territoire à laquelle sera étroitement associée l'AudaB.

Une restitution de chaque étape sera à réaliser auprès de la commission 6.

## C/ Modalités d'élaboration

A ce stade, plusieurs principes méthodologiques sont arrêtés :

- une réalisation en régie (DST) en partenariat avec l'AudaB qui fera du Projet de territoire la priorité de son programme de travail en 2017,
- une forte concertation des communes dans les 8 secteurs de l'agglomération,
- une ouverture à la société civile (CDP, personnes ressources...),
- un recours à de l'expertise au cas par cas.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de réalisation et de concertation du projet de territoire.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 JAN. 2017



Contrôle de légalité